

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil quatorze, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Christine PELLEGRINI
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN, Joël BOUZIGON, Patrick LUSSIANA, Hubert PERNOT

Absents excusés : Mr Frédéric FARINETTI

Date de convocation : 24/01/2014

Date d'affichage : 14/02/2014

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : TRAVAUX MAIRIE SUITE

Monsieur le Maire informe que, suite aux travaux d'isolation actuellement en cours, il sera nécessaire de procéder à la remise en état des locaux (peinture) et à la mise en place de radiateurs dans le secrétariat. Il propose également la mise en place d'un évier dans la salle de réunion.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après étude du devis reçu concernant ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'avenant au devis initial d'ORGELET SERVICES d'un montant de 5 106,93 Euros HT ainsi que les conditions de règlement à savoir :

- 30 % de la somme au début des travaux
- 30 % en situation
- et 40 % à la fin des travaux

OBJET : INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2014 à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2013 s'élevaient à 103 360 **Euros** (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 2 804 €), que le quart de ces crédits représente donc 25 840 **Euros**.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Compte 2313 : Immobilisation en cours 10 000 Euros

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Compte 2313 : Immobilisation en cours 10 000 Euros

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 54 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les communes doivent délimiter un zonage d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EST FAVORABLE à l'unanimité, au projet de zonage présenté par le Bureau d'étude ABCD Géomètres Experts : scénario II préconisant l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune de Plaisia.

CONFIE au Bureau d'étude ABCD Géomètres Experts la mise en enquête publique.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

OBJET : ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront cette année les dimanches 23 et 30 mars 2014. Petite nouveauté cette année : toute personne souhaitant se présenter comme candidat devra **obligatoirement** faire acte de candidature en portant en Préfecture une déclaration de candidature accompagnée d'une attestation de la mairie certifiant que la personne est inscrite sur la liste électorale de la commune. Les candidatures doivent être portées en Préfecture entre le 17 février et le 6 mars 2014 inclus.

Le planning de tenue du bureau de vote est défini de la manière suivante :

<u>23 mars 2014 (1^{er} tour)</u>		<u>30 mars 2014 (2^{ème} tour)</u>	
8h-10h30	Christine PELLEGRINI Jean-Marc BOILLETOT	8H-10H30	Joël BOUZIGON Patrick LUSSIANA
10h30-13h	Hubert PERNOT Frédéric BOUQUIN	10h30-13h	Hubert PERNOT Jean-Marc BOILLETOT
13h-15h30	Patrick LUSSIANA Frédéric FARINETTI	13h-15h30	Christine PELLEGRINI Frédéric FARINETTI
15h30-18h	Brigitte GUICHARDOT Philippe BORDAS	15h30-18h	Brigitte GUICHARDOT Philippe BORDAS

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de :

VERSER à l'école élémentaire d'Orgelet une subvention de 50 € dans le cadre des activités extra scolaires

VERSER au Saint Claude Athlétisme une subvention de 50 € compte tenu qu'une licenciée du club habite la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire